



004840

11 JUL. 2025

APPEL A CANDIDATURES

Le Recteur de l'Université Cheikh Anta DIOP recrute pour le compte du **Département des Sciences Biologiques et Pharmaceutiques appliquées** de la Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odonto-Stomatologie (FMPO) :

Un (01) poste d'enseignant-chercheur en Physiologie pharmaceutique.

Diplômes requis :

- Diplôme d'État de Docteur en Pharmacie, Master en Physiologie humaine ou tout autre diplôme admis en équivalence et en rapport avec la spécialité

Missions principales :

- assurer les enseignements pratiques et/ou théoriques ;
- participer aux pédagogies et de recherche du département et de l'Institut ;
- participer aux programmes /projets et activités de recherche ;
- participer à l'encadrement des étudiants dans les domaines de sa spécialité ;
- contribuer à la réalisation des formations à la vie et l'animation scientifique ;
- participer aux activités de service à la communauté ;
- exécuter des tâches administratives en rapport avec les missions institutionnelles.

Expériences professionnelles :

Avoir une expérience dans l'encadrement des étudiants dans un service de physiologie humaine d'au moins 2 ans.

Éligibilité :

Présenter un dossier complet à la date de clôture de l'appel à candidatures.

Modalités de sélection :

Le recrutement se fera après examen de dossiers et entretien avec les candidats sélectionnés.

Modalités et Date limite de dépôt :

Le dossier complet doit être déposé en ligne à l'adresse suivante :
<https://recrutement.ucad.sn> au plus tard le àheures

11 AOUT 2025

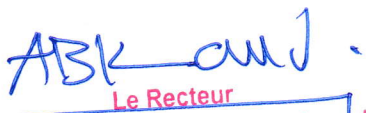
Pièces à fournir :

Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite adressée au Recteur de l'UCAD ;
- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae (CV) détaillé, daté et signé ;
- une copie légalisée par la police ou la gendarmerie de la carte nationale d'identité ;
- une copie légalisée par la police ou la gendarmerie du certificat de nationalité ;
- les copies légalisées par la police ou la gendarmerie des diplômes ou attestations et les relevés de notes (du bac au doctorat) ;
- les tirés à part des publications scientifiques avec preuves d'indexation ;
- les exemplaires de mémoires ou de thèses ;
- les justificatifs de l'expérience dans l'enseignement (pédagogie et recherche) ;
- les attestations de services faits ;
- tout document justificatif d'un grade obtenu dans l'enseignement supérieur ;
- tout autre document justificatif du CV ;
- deux (02) lettres de recommandation.

Fait à Dakar, le **11 JUIN 2025**.

Le Recteur


Le Recteur
Président du Conseil Académique de
l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar
Le Professeur
Alioune Badara KANDJI